

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 février 2012**

Décision n° **B-2012-2980**

commune (s) :

objet : Fourniture de viandes et abats de boucherie, de porc, de volailles, de lapins et gibier frais ou réfrigérés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme David M.), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Bouju, Assi.

Absents non excusés : MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 février 2012**Décision n° B-2012-2980**

objet :	Fourniture de viandes et abats de boucherie, de porc, de volailles, de lapins et gibier frais ou réfrigérés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés
service :	Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le marché a pour objet la fourniture de viandes et abats de boucherie, de porc, de volailles, de lapins et de gibiers frais ou réfrigérés nécessaire au fonctionnement du restaurant administratif de la Communauté urbaine de Lyon (self et restaurant officiel).

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : achats de viandes et abats de boucherie et de porc frais ou réfrigérés,
- lot n° 2 : achats de viandes et abats de volailles, de lapins et de gibiers frais ou réfrigérés.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une année ferme de 1 an reconductible de façon expresse 2 fois une année.

Le lot n° 1 : achats de viandes et abats de boucherie et de porc frais ou réfrigérés, comporterait un montant maximum annuel de 90 000,00 € HT, soit 107 640,00 € TTC.

Le lot n° 2 : achats de viandes et abats de volailles, de lapins et de gibiers frais ou réfrigérés, comporterait un montant maximum annuel de 30 000,00 € HT, soit 35 880,00 € TTC.

Le présent dossier a pour objet, d'une part, le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des marchés, et d'autre part, d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution des marchés de fournitures pour l'achat de viandes et abats de boucherie, porc, volailles, lapins et gibiers frais ou réfrigérés,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : achats de viandes et abats de boucherie et de porc frais ou réfrigérés pour un montant maximum annuel de 90 000,00 € HT, soit 107 640,00 € TTC,

- lot n° 2 : achats de viandes et abats de volailles, de lapins et de gibiers frais ou réfrigérés pour un montant maximum annuel de 30 000,00 € HT, soit 35 880,00 € TTC.

5° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe du restaurant communautaire - exercices 2012, 2013, et 2014 - fonction 020 - nature analytique 850 - compte 606 230.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 février 2012.